



L'évènement est organisé par Normandie Sport Événement
contact@normandiesportevenement.fr

RÈGLEMENT LOND'YARD 2026 **Samedi 12 & Dimanche 13 Décembre 2026**

Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant toute la durée de l'épreuve

D'une manière générale, les concurrents se doivent assistance entre eux et s'engagent à prévenir l'organisation/secours si cela est nécessaire bien au-delà de l'aspect compétitif.

L'inscription à l'épreuve vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 1 : PROTOCOLE SANITAIRE

1.1 A L'heure actuelle, la manifestation n'est pas soumise à la présentation d'un pass-sanitaire / vaccinal. Cette situation pouvant évoluer, nous appliquerons alors la réglementation en vigueur au jour de l'épreuve.

1.2. L'organisation mettra en place des solutions hydro alcooliques à disposition à de nombreux postes (Retrait des dossards / Ravitaillement / Récompenses / etc...)

ARTICLE 2 : L'ÉPREUVE

L'évènement sera constitué d'une épreuve d'endurance en boucle à faire plusieurs fois sur un circuit de 6,706 Km.

Le premier départ sera donné à 10h le samedi 12 décembre.

Puis, les participants prendront le départ toutes les heures et devront avoir terminé le tour précédent en moins d'une heure pour pouvoir prendre part au départ suivant. Un pointage sera réalisé à chaque tour. Le dossard devra donc être constamment porté et visible.

L'épreuve se termine au bout d'un maximum de 30h. Elle peut prendre fin avant lorsqu'il n'y aura plus de participants aptes au départ.

Les heures paires (10h...12h...14h...) seront parcourues dans le sens horaire des aiguilles d'une montre et les heures impaires (11h....13h....15h...) seront faites dans le sens anti horaire (inverse des aiguilles d'une montre).

Le parcours est mixte route et sentiers et présente un dénivelé de 130 m pour 6.706 Km. L'usage de chaussures adaptées est recommandé et les bâtons sont interdits.

Une formule relais permet une accessibilité supérieure. Le découpage est laissé libre à chaque équipe. Il est possible de changer à chaque tour, ou tous les 3 tours, ou encore après 15 tours. Chaque relayeur doit avoir son propre dossard.

L'évènement est limité à 150 dossards répartis avec 120 dossards solo et 30 dossards relais.

Selon le remplissage, les jauges de chaque format pourront être ajustées sans toutefois excéder 150 participants au maximum sur la ligne de départ.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATIONS

L'épreuve est accessible à toute personne majeure et sur présentation obligatoire, soit :

- D'une licence FFA autorisant la compétition en cours de validité.
- D'un PPS (Parcours Prévention Santé) se substituant au certificat médical. Il s'obtient sur la plateforme : pps.athle.fr et doit être en cours de validité le jour de l'épreuve.

Néanmoins, nous vous conseillons vivement de vous assurer d'être en bonne condition physique le jour de l'événement en demandant un avis médical pour la participation à ce type d'épreuve.

ARTICLE 4 : ASSISTANCE

Les participants sont autorisés à recevoir une assistance uniquement dans la zone départ/arrivée. Exceptionnellement, lorsque les deux conditions suivantes sont réunies : période nocturne et moins de trois participants au départ, un accompagnateur pourra suivre le participant sur le parcours à des fins de sécurité. Celui-ci devra rester en retrait et ne pas gêner les autres concurrents.

Hormis ce point, aucune assistance extérieure (sauf médicale bien sûr) n'est autorisée sur le parcours.

Nous prévoyons des SAS de 9m² à l'intérieur du Gymnase pour que vous puissiez installer, table, chaise, lit, etc...et cela sans supplément.

Les places étant limitées, leur réservation sera proposée en priorité aux premiers inscrits.

Pour les autres, un espace extérieur sera disponible pour installer une tonnelle (maxi 9m²), un van ou camping car (pas de auvent fixe). Un raccordement électrique sera possible mais il vous faudra prévoir le nécessaire en rallonges électriques.

Vos assistants seront autorisés à utiliser tous les services (ravitaillement, repas, wc, etc...) c'est pour cela qu'une participation financière est demandée.

Rappel : Les coureurs se doivent assistance entre eux en cas d'incident (chute, malaise, etc...) et dans la mesure du possible prévenir le PC Course. Ces actes n'auront alors pas d'impact sur la boucle actuelle et le(s) coureur(s) solidaire(s) pourront se présenter au départ suivant.

ARTICLE 4.5 : SIGNALISATION et BALISAGE

De la rubalise réfléchissante flottante et des fléchages à hauteur des yeux indiquent la direction, et des panneaux pourront être ajoutés à certains endroits. Il est impératif de conserver votre lucidité durant l'intégralité du parcours. Des signaleurs seront présents lors des traversées de route pour votre sécurité.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS & TARIFS D'ENGAGEMENT

Les inscriptions peuvent se faire sur le site internet à partir du 19/06/2026 20h00 et jusqu'au 11/12/2026 12h00.

	Jusqu'au 12/07 inclus	Jusqu'au 11/12 12h00
Solo	100 €	120 €
Relais Duo	150 €	180 €
Staff	10 €	10 €

L'ORGANISATION AUTORISE L'ANNULATION SANS FRAIS (hors frais de billetterie) JUSQU'AU 12 SEPTEMBRE INCLUS

Après cette date, l'organisation autorise :

- La revente de dossard à un autre participant **IMPÉRATIVEMENT AVANT LA FERMETURE DE LA BILLETTERIE.** Des frais de billetterie peuvent s'appliquer mais l'organisation n'applique aucun frais à cette revente.
- Sur demande il est également possible de modifier un dossard solo vers duo, ou l'inverse. Néanmoins, il n'y a pas de remboursement en cas de changement.

Chaque inscription participant comprend:

- Votre participation à la première Backyard en métropole de Rouen
- Un dossard personnalisé avec puce de chronométrage pour retrouver vos temps tour après tour
- L'accès au ravitaillement sucré / salé en continu + repas
- L'accès aux services consignes, douches, WC, base vie chauffée,
- Votre lot souvenir (T-shirt avec flocage personnalisé du nombre de boucles effectuées)
- Votre sécurité grâce à la présence en continu d'une équipe de secouristes
- L'accès aux Kinés, Ostéo, Pédicure, etc... pour vous aider à pousser le plus loin possible.
- Souvenirs photos et vidéos numériques de votre périple !

ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement complet sucré & salé froid & chaud est prévu sur l'aire de départ / arrivée. Ce ravitaillement est proposé aux participants et également à votre staff accompagnant. Aux heures des repas, il y aura en plus un repas solide proposé pour tous.... Ne traînez pas trop en forêt.

ARTICLE 7 : LES HORAIRES

Le retrait des dossards se fera le 12 Décembre 2026 au Gymnase Tony OMEYER, La Londe entre 7h00 et 9h45. Vous aurez également la possibilité de vous installer au Gymnase selon le numéro qui vous est attribué.

1er départ à 10h00 tout pile !!! Ne soyez pas en retard puis départ toutes les heures. Chaque participant non présent dans le sas de départ à l'heure des départs ne sera pas considéré comme partant. Anticipez vos pauses WC/ravito/etc...

ARTICLE 8 : DISQUALIFICATION

Chaque participant devra se conformer au présent règlement et sera disqualifié en cas de :

- Non-respect des consignes des signaleurs de course
- Non-respect du parcours (Balisage renforcé)
- Non-respect de la nature (jet de détritrus, gobelets, bouteilles etc...) ou d'assistance extérieure en dehors des zones dédiées.
- Décision de l'équipe de secourisme pour des raisons médicales.
- Non assistance à une personne en danger.

ARTICLE 9 : ASSURANCE, SECOURS, SÉCURITÉ

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. Le service médical est assuré par une équipe de secouristes présents sur le parcours pendant les épreuves. Les organisateurs se réservent le

droit d'arrêter la course à tout moment en cas d'accident corporel grave ou multiple, ou d'intempéries exceptionnelles susceptibles de mettre en danger les participants. Les participants devront alors respecter les consignes de sécurité données par les signaleurs. Aucun remboursement d'engagement ne sera effectué.

Celle-ci ne couvre pas les accidents dont vous pourriez être victime de votre propre fait (chute, entorse, malaise). Nous attirons votre attention sur l'intérêt que vous avez à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut vous exposer votre pratique sportive. Vous pouvez souscrire à une telle assurance auprès de notre partenaire Assur Connect, courtier en assurance spécialisé dans le sport en [cliquant ICI](#). Vous pouvez aussi vous rapprocher de votre assureur pour connaître, en fonction de votre situation, l'assurance qui vous convient le mieux.

Tout problème, accident ou abandon devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche.

ARTICLE 10 : CLASSEMENTS, CHRONOMÉTRAGE, RÉCOMPENSES & DOTATION

Cadeau: Chaque finisher (au moins 1 tour) recevra son T-shirt "presque finisher" avec le nombre réel de boucle(s) effectuées.

Chronométrage: Les tours sont chronométrés dans un but statistique pour nous. Les chronos seront diffusés mais aucun classement par addition de temps sera fait. Un pointage intermédiaire aléatoire sera fait sur la boucle pour s'assurer contre la triche.

Seront récompensés les vainqueurs Homme & Femme soit :

- Parce qu'ils seront les derniers à FINIR un tour.
- Parce qu'ils seront arrivés premiers lors du dernier tour comportant plusieurs partants.

Attention, un tour commencé doit impérativement être fini pour être comptabilisé !

L'affichage des résultats sera fait sur l'aire d'arrivée puis sur le site internet
.https://normandiesportevenement.fr/

Toute réclamation devra être formulée auprès de la direction de course dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats.

Tombola: En plus de cela, l'organisation proposera un tirage au sort parmi les finishers de chaque boucle pour remporter un cadeau de la part de nos partenaires. Plus vous courez, plus vous avez de chances à la loterie.

ARTICLE 11 : DROIT À L'IMAGE

Chaque participant autorise l'organisateur ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles le coureur pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation, sur tous supports et documents promotionnels pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur.

ARTICLE 12 : CHARTE ENVIRONNEMENTALE

Engagement de la part de l'organisation :

- Promouvoir le covoiturage et les transports afin de limiter l'usage de la voiture.
- Ne pas utiliser d'engin thermique (hors secours) pour l'organisation (VTTAE)
- Limiter les impressions et favoriser les supports numériques. Délaisser l'inscription papier au profit de l'inscription en ligne.

- Utiliser un balisage réutilisable et non polluant.
- Mettre à disposition des coureurs toutes les informations pratiques sur le site internet
- Faire appel aux acteurs économiques locaux (secours, ravitaillements, etc,...)

Engagement de la part de chaque participant :

- Utiliser les poubelles mises en place par l'organisation
- Ne pas jeter de bouteilles, détritrus, papiers et autres emballages de barres énergétiques
- Respecter le calme naturel en ne criant pas intempestivement et inutilement (sauf appel envers les secours).
- Respecter le parcours en milieu naturel en restant sur les sentiers prévus.
- Ne pas détériorer la flore en cassant des branches, arbustes, etc. Le parcours ayant été suffisamment nettoyé pour permettre le passage de la course.

ARTICLE 13 : DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les participants reconnaissent participer sous leur propre responsabilité. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée qu'en cas de faute démontrée de celui-ci.

ARTICLE 14 : STATUT GÉNÉRAL

Chaque participant reconnaît être le jour de l'épreuve :

- En bon état de santé physique et psychique adapté à la pratique de l'épreuve.
- Ne pas être sous l'emprise de l'alcool, drogue ou autre produit stupéfiant.
- Ne pas présenter de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition survenue après sa visite médicale.

ARTICLE 15 : RESTRICTIONS

- Il est strictement interdit de se faire accompagner en continu par une personne non inscrite (que ce soit en courant ou en vélo) pour garantir la sécurité des autres coureurs. Nous vous conseillons la technique des "sauts de puces" pour vos accompagnants et fan club.
- Nos amis les animaux ne sont pas autorisés à vous accompagner le temps de la course. Vous ne pourrez pas courir avec votre chien, votre furet ni même votre poney, désolé !
- L'utilisation de bâtons de marche est interdite.

ARTICLE 16 : DOSSARDS ET MATÉRIEL CONSEILLÉ

Le port du dossard est obligatoire de face. Le porte-dossard est autorisé. Chaque dossard est NOMINATIF. Aucun échange n'est autorisé une fois le dossard récupéré. Chaque concurrent sera équipé d'une puce fixée au dossard.

Matériel Obligatoire:

- Sifflet & couverture de survie.
- Frontale durant la phase nocturne (Horaire défini par le PC course selon luminosité du jour J). Un affichage sera disposé au départ et annoncé par le speaker.

Matériel recommandé:

- Téléphone portable dont le numéro correspond à celui fourni à l'inscription.
- Tenue réfléchissante pour la période de nuit
- Tenue adaptée aux conditions climatiques hivernales (pluie, froid)

ARTICLE 17: ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement. Néanmoins nous proposons des reclassements sur nos autres évènements afin de ne léser personne.

ARTICLE 18: ABANDONS

Chaque participant qui ne reprend pas le départ ou abandonne durant une boucle doit absolument se signaler au PC Course pour des raisons de sécurité. Ainsi nous pouvons retracer si des participants manquent à l'appel et déclencher les secours si nécessaires.

En ce sens, l'organisation se réserve le droit de mettre hors course un participant qui ne présenterait pas les aptitudes physiques ou mentales minimales à sa sécurité pour reprendre le départ.

ARTICLE 19: ANNULATION DE LA PART DU PARTICIPANT

Quel que soit le motif d'annulation d'un concurrent, les droits d'inscription restent acquis à l'organisation. Une assurance annulation étant proposée lors de l'inscription. En revanche, vous pouvez revendre votre dossard **UNIQUEMENT** via la plateforme d'inscription et durant la période d'ouverture des inscriptions.

ARTICLE 20: MÉTÉO ET INTEMPÉRIES

En cas de situations exceptionnelles non prévisibles préjudiciables à la sécurité ou la bonne conduite de l'évènement, l'organisation se réserve le droit d'adapter les modalités de ce règlement sur la durée de l'épreuve, son parcours, le sens et la désignation des vainqueurs.

ARTICLE 21: PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer l'organisation et la gestion de l'évènement (inscriptions, chronométrage, classements, communication avec les participants, sécurité de l'épreuve).

Les données collectées sont réservées à l'usage exclusif de l'organisateur et de ses prestataires intervenant dans le cadre de l'évènement. Elles ne sont pas cédées à des tiers à des fins commerciales sans le consentement du participant.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de ses données personnelles.

Toute demande relative à l'exercice de ces droits peut être adressée à l'organisateur via les coordonnées figurant sur le présent règlement.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'organisation de l'évènement et au respect des obligations légales et réglementaires applicables.